

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 17 (1929)

Heft: 308

Artikel: La quinzaine féministe : après les votations du 12 mai. Avant les élections anglaises. - Le féminisme en France. - L'escargot marche...

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259711>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant à Genève tous les quinze jours le vendredi

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr 5.—
 ETRANGER... . 8.—
 Le Numéro.... . 0.25

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny
 Compte de Chèques I. 943

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie MICOL, 14, r. Micheli-du-Crest

ANNONCES

12 inserf. 24 inserf.
 La case, Fr. 45.— 80.—
 2 cases, . 80.— 120.—
 La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE : La Quinzaine féministe : E. GD. — Le XI^e Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes : programme. — De ci, de là... — La durée du travail des employés et la prochaine Conférence Internationale du Travail : J. GUEYBAUD. — La pétition fédérale pour le suffrage féminin. — Carnet de la Quinzaine. — *Feuilleton* : Assemblées et réunions. — *Illustrations* : Miss Megan Llyod George; M^{me} le D^r Thuillier-Landry

La Quinzaine féministe

Après les votations du 12 mai. — Avant les élections anglaises. — Le féminisme en France. — L'escargot marche...

Le rejet de l'option locale en votation populaire était attendu par ses partisans comme par ses adversaires, et même à une plus forte majorité — si bien que certains parmi les premiers ne sont pas éloignés de considérer comme un succès antialcoolique le total respectable des 225.000 voix qui se sont prononcées en faveur de l'initiative contre l'eau-de-vie, alors qu'on en escomptait tout juste 200.000 au maximum. C'est que, si les partis politiques dans leur écrasante majorité (sauf le parti socialiste suisse, qui n'a pas été suivi par toutes ses Sections cantonales, comme celle de Genève par exemple, et les deux partis libéraux de Bâle et de Genève) avaient pris position contre l'option locale, — sans pouvoir aligner une seule bonne raison avouable à cette attitude — d'autres milieux, ceux des hygiénistes, des groupements d'utilité publique, des Eglises protestantes, ont énergiquement soutenu la réforme proposée. Nous aussi, les femmes, nous avons, dans beaucoup de cas, fait ce que nous avons pu : mais que pouvions-nous?... Combien, dans ces cas là, on mesure l'amère ironie de cette « influence indirecte » dont nos adversaires antisuffragistes aiment tant à nous vanter la valeur!

Au fond, cette votation sur l'option locale, condamnée d'avance vu les circonstances dans lesquelles elle se présentait (rappelons ici que MM. les aubergistes ne voulaient entrer en pourparlers sur la revision du régime des alcools que lorsque l'option locale aurait été enterrée, et que le Conseil Fédéral avec une docilité exemplaire s'est courbé devant cet humiliant ultimatum), cette votation, au fond n'a fait que clarifier la situation. Le Conseil Fédéral a obéi aux pintiers: si ceux-ci sont de franc jeu, — mais le sont-ils? — à eux maintenant de tenir leur promesse. 225.000 électeurs en votant pour l'option ont déclaré catégoriquement qu'ils estimaient urgente une réglementation efficace de ce commerce de l'eau-de-vie, qui empoisonne et ruine notre population. Et parmi les 460.000 rejetants, combien ne s'en trouve-t-il pas, à qui l'on a bourré le

crâne en leur faisant croire les pires absurdités: que l'option locale était la première étape vers le régime sec, qu'elle portait atteinte à la liberté individuelle, qu'elle était un obstacle à la revision générale du régime des alcools — n'est-t-il pas un peu humiliant pour la démocratie de constater avec quelle facilité l'électeur avale et digère des bourdes de cet acabit? — mais qui ne sont nullement opposés à cette réglementation quand on la leur présentera munie de l'estampille officielle et recommandée par un *Message* gouvernemental. Car il faut, ou être aveugle, ou avoir à la consommation du schnaps de colossaux intérêts matériels qui tiennent lieu de conscience,



Cliché The Vote

Miss Megan LLYOD GEORGE
 candidate libérale aux élections anglaises

pour ne pas saisir combien il est urgent d'enrayer le fléau¹. On est donc en droit d'attendre un projet sur le monopole de l'alcool, qui tienne compte des résultats de la votation du 12 mai, et qui ne soit pas exclusivement une mesure d'ordre fiscal, comme semble un peu trop le croire M. Musy, mais une mesure d'ordre essentiellement sanitaire et social.

Il est possible qu'à Genève la bataille fédérale pour l'option locale ait souffert du voisinage de la bataille cantonale sur la question des logements à bon marché, qui avait tellement accaparé et affolé les meilleurs esprits, que la lutte antialcoolique ne semblait plus à beaucoup d'entre eux qu'affaire secondaire. On sait que le contre-projet opposé par le gouvernement à l'initiative socialiste l'a emporté à une majorité de près de 6.500 voix. L'échec socialiste est dû évidemment à deux graves défauts de cette initiative, qui lui ont nui même auprès de ceux que n'effraie pas l'étiquette de la bouteille si le liquide a de la valeur : une couverture financière insuffisamment étudiée, et la déclaration aussi grandiloquente qu'inefficace du *droit au logement*. Mais d'autre part, elle a eu le mérite de réveiller l'opinion, de stimuler les pouvoirs publics, de leur montrer, le doigt sur la plaie, qu'il y avait une tâche immédiate à remplir, et maintenant d'être en situation de réclamer d'eux l'accomplissement de cette tâche sans tergiversation. Ce n'est pas un mince résultat.

Et de même que pour la lutte contre l'eau-de-vie, les femmes, que les antisuffragistes renvoient si complaisamment à leurs foyers, ont attendu, forcément passives, les décisions masculines relatives à ce foyer dont, bien davantage encore que les hommes, elles connaissent toute l'insuffisance matérielle, et dont souvent elles ne payent le loyer élevé que par des miracles d'ingéniosité.

* * *

Qu'il en est autrement en Angleterre ! Car tous ces jours-ci, et sur une échelle toujours plus grande, la propagande continue des trois partis auprès des électrices anciennes et nouvelles pour les amener à voter pour leurs candidats, chaque parti s'efforçant de persuader à ces *flappers* de 21 ans, dont une certaine presse parlait encore si dédaigneusement il y a quinze mois, que son succès est intimement lié à la transformation rapide de la vieille Angleterre en une sorte de paradis terrestre, sans guerre comme sans chômage. C'est que les chiffres prouvant la supériorité numérique des électrices sont dans certains cas impressionnants : à Huddersfield, majorité de 12.000 femmes ; à Halifax, de 8.000 ; à Hastings, de 9.000 ; à Portsmouth de 16.000 ; à Birmingham, de 40.000... et il vaut certes la peine, pour les conservateurs comme pour les libéraux ou les travaillistes, de se gagner ce renfort, qui orientera à sa guise les programmes des partis.²

Les listes des candidats étant maintenant closes, c'est 70 candidatures féminines exactement qui entrent en lice. Soit 12 pour le parti conservateur, 29 pour le parti travailliste, 25 pour le parti libéral, 2 pour le parti communiste, une indépendante

anti-socialiste, et une indépendante tout court. Cette dernière est une figure bien connue dans nos milieux féministes internationaux : Miss Eleanor Rathbone, qui était à Genève le mois dernier encore, comme représentante des grandes Associations féminines internationales à la Commission de protection de l'enfance de la S. d. N., et dont la candidature est posée pour le siège auquel ont droit à la Chambre les 7 Universités anglaises réunies. Le fait de se présenter en dehors de toute étiquette de parti ne paraît jamais très favorable, mais d'autre part, on sait que c'est également comme « indépendante » que Miss Rathbone a été élue et réélue plusieurs fois au Conseil municipal de Liverpool, où elle est extrêmement appréciée. Sa collègue, la *Lady Mayoress* de Liverpool pour l'an dernier, Miss Margaret Beavan, est également candidate, mais pour le parti conservateur, alors, en compagnie de Lady Astor naturellement, de la duchesse d'Atholl, actuellement secrétaire d'Etat au Ministère de l'Education, de la comtesse d'Iveagh, qui, comme Lady Astor, a été élue à la Chambre en 1925 en remplacement de son mari, quand celui-ci a été élevé à la pairie, etc. Parmi les candidates libérales, nous relevons en première ligne le nom de notre Présidente internationale, Mrs. Corbett Ashby, dont nous souhaitons le succès plus chaleureusement encore que de qui que ce soit, et dont il serait superflu de faire l'éloge dans ces colonnes ; de Mrs. Wintringham, la première collègue féminine qu'une élection complémentaire à la Chambre donna, en 1921, à Lady Astor, et dont l'activité en matière d'éducation, au Parlement comme en dehors du Parlement, est bien connue ; la toute charmante et spirituelle Miss Megan Lloyd George, qui n'estime pas que d'être la fille d'un des grands hommes politiques de l'époque la dispense d'avoir sa propre personnalité, et qui sait fort bien ce qu'elle veut, et comment elle le veut ; Mrs. Runciman, le seul membre libéral féminin de la Chambre pendant la dernière législature ; d'autres encore. Enfin, dans les rangs des candidates travaillistes, nous relevons les noms si connus d'Ellen Wilkinson, de Margaret Bondfield, dont nous n'avons pas à rappeler ici les chevrons dans leur lutte pour l'amélioration du sort de la femme qui travaille ; de Susan Lawrence, qui s'est taillé un succès de tout premier ordre l'hiver dernier, lors de la discussion d'une loi d'impôt, par sa connaissance profonde des questions financières techniques les plus compliquées ; de Jenny Lee, la petite maîtresse d'école d'un village minier, qui vient d'entrer à la Chambre lors de la dernière élection complémentaire du mois d'avril ; de Miss Picton Turberville, que l'on entendit prêcher à l'Eglise anglaise de Genève, lors du Congrès de 1920 ; de Dr. Marion Phillips, l'un des chefs du mouvement travailliste britannique ; de Dr. Stella Churchill, hygiéniste et médecin réputé. Nous en passons forcément un grand nombre encore sous silence, faute de place, et nous voudrions pouvoir les saluer toutes comme membres de la Chambre des Communes, dans notre prochain numéro. Car, 70 femmes sur 615 membres, ce ne serait pas trop.

* * *

En France, la propagande féministe a été, ainsi que nous l'avons annoncé, fort active à l'occasion des élections municipales des 5 et 12 mai : meetings, affiches, distribution de tracts et de brochures, etc. Généralement l'accueil fait par les électeurs à cette propagande a été favorable. Et une des candidates « en blanc », M^{me} Amélie Martin, ménagère, a été élue membre du Conseil municipal de Mitry Mory par 510 voix. Election illégale, naturellement, mais qui a sa valeur comme démonstration féministe.

Et il en est encore besoin, au doux pays de France, de ces

¹ Il nous a été affirmé de plusieurs côtés que des cafetiers de faubourgs industriels ont déclaré que la vente de l'eau-de-vie aux ouvriers se rendant à leur travail entre 5 et 7 h. du matin leur rapportait assez pour qu'ils puissent, le reste de la journée, fermer leurs portes et se reposer sur le gain réalisé en ces quelques moments. Quelle magnifique préparation à une journée de travail pénible que ce schnaps tombant ainsi dans un estomac souvent à jeun !

² Des affiches bien amusantes et spirituelles, qui marquent cette attitude des partis vis-à-vis des nouvelles électrices ont apparu, dont le *Journal de Genève* a reproduit quelques-unes.

démonstrations ! Car les fêtes de Jeanne d'Arc, célébrées cette année avec un éclat tout spécial, puisqu'il s'agissait du cinquantième jubilé de la Pucelle, ont révélé des faits bien curieux : à Orléans, par exemple, on a interdit aux femmes de participer au cortège, et une cheftaine scout, venue avec 400 petites éclaireuses, a eu toutes les peines du monde à forcer la consigne ! Pourtant, quand on célèbre la mémoire d'une femme qui a sauvé le pays, il semblerait élémentaire d'associer les femmes à cette manifestation¹. A Paris, heureusement, il n'en a pas été de même, et une douzaine d'Associations féminines, représentées par 500 déléguées environ, ont défilé en bon ordre avec bannières et inscriptions. Mais peu de semaines auparavant, on avait beaucoup remarqué l'absence des infirmières dans le cortège funéraire du Maréchal Foch : alors que tous les groupements, dont l'activité touchait par un point ou par un autre aux années terribles, figuraient dans ce défilé, des femmes, qui avaient employé leurs forces et risqué leur vie au service des victimes de la guerre, en étaient écartées. Que de préjugés, que de conceptions fausses à combattre encore inlassablement, et dans tous les domaines !

Chez nous aussi certes. Voici cependant un petit progrès réalisé, mais qui montre bien, du fait qu'on le signale comme un progrès, à quel point encore nous sommes arriérées, tant la réforme en question paraît chose naturelle et évidente. Il s'agit du suffrage féminin ecclésiastique dans le canton de Berne : depuis 1917, la loi autorisait les communes à introduire, si elles le jugeaient bon, le droit de vote des femmes pour la paroisse, sans éligibilité, et seulement pour les élections pastorales. Tout ce qui touchait à l'administration de l'Eglise échappait donc à leurs compétences, et l'on a vu, dans une paroisse de la ville de Berne, sauf erreur, les femmes obligées de se retirer quand est venue en discussion et en votation la question du chauffage du temple ! Ailleurs, dans le Jura, c'était sur l'achat par la paroisse d'un calorifère pour le presbytère qu'elles étaient déclarées par la loi incapables de se prononcer ! La révision de la loi sur les élections pastorales a été l'occasion pour les groupes suffragistes

¹ On a raconté à ce sujet que la police avait trouvé avec horreur et consternation qu'une des couronnes déposées au pied de la statue de Jeanne, à Paris, portait cette inscription : *A Jeanne d'Arc qui a sauvé la France, mais qui ne serait pas jugée capable aujourd'hui d'être un conseiller municipal.*

de tout le canton d'attirer l'attention du Grand Conseil sur cette situation que l'on peut sans hésiter qualifier de ridicule. La question est venue à l'ordre du jour de la séance du 16 mai du Grand Conseil : une proposition socialiste de rendre obligatoire pour les communes l'introduction du suffrage féminin ecclésiastique a été repoussée par 96 voix contre 67 ; mais, en revanche, une proposition radicale a été adoptée à une grande majorité, bien qu'ayant contre elle le gouvernement et la majorité de la Commission. D'après cette proposition, les communes restent libres de reconnaître ou non aux femmes le droit de vote dans l'Eglise, mais ce droit de vote s'étendra alors à toutes les questions soumises aux électeurs masculins, et non plus seulement aux élections pastorales. Et, en outre, les femmes sont éligibles maintenant aux Conseils d'église. Tout ceci, bien entendu, sous réserve de la votation populaire.

Après douze ans écoulés, c'est le premier pas en avant qui est réalisé en matière de suffrage dans ce grand canton. Et pourtant, il y a vingt ans que les Vaudoises, et dix-neuf ans que les Genevoises exercent le même droit de vote ecclésiastique intégral (Neuchâtel et Bâle sont venus plus tard) sans que la physionomie de notre pays nous paraisse avoir été profondément modifiée par l'introduction de cette redoutable nouveauté. C'est bien toujours l'allure de l'escargot symbolique... Mais on nous l'a dit, au nom de la science, un escargot finit toujours par arriver là où il a mis derrière ses cornes d'arriver.

E. Gd.

XI^{me} Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des Femmes

(Berlin 17-23 juin 1929)

PROGRAMME

REUNIONS PRELIMINAIRES

Hotel Kaiserhof, Wilhelmsplatz, Berlin

Mercredi 12 juin .

2-5 h. Séance du Comité Exécutif.
Soir. Réception de la Presse.

Assemblées et Réunions

Conseil International des Femmes.

Ainsi que nous l'avions annoncé, la réunion du Comité Exécutif du Conseil International des Femmes a eu lieu à Londres, du 20 avril au 8 mai. Ce nom modeste de « Comité Exécutif » recouvre en réalité une Assemblée de 400 personnes environ, soit les Présidentes de tous les Conseils nationaux affiliés, et les Présidentes de toutes les Commissions qui compte le C. I. F. Les réunions de Genève de 1927 ont d'ailleurs bien fait voir qu'il s'agit d'un petit Congrès.

Ce petit Congrès avait comme tâche essentielle, cette année, d'en préparer un beaucoup plus grand, le Congrès du C. I. F., qui a lieu tous les cinq ans, et qui se réunira à Vienne en juin 1930. Toutes les propositions soumises à ce Congrès devant être formulées douze mois d'avance, le Comité Exécutif a eu du pain sur la planche pour ses séances de Londres ! La plupart de ces résolutions portaient sur la révision des statuts du Conseil ; et notamment sur la proposition importante de limiter à deux périodes de cinq ans la durée des fonctions de la présidente. Car le gros problème qui se pose maintenant devant tous les Conseils affiliés au Conseil International est celui de la succession de Lady Aberdeen, probablement démissionnaire en 1930 ; il n'est certes pas aisé

de trouver pour ce poste important la personnalité de tout premier ordre réunissant les qualités essentielles qu'il exige. On parle de plusieurs candidates, mais dont aucune ne paraît jusqu'à présent s'être imposée de façon décisive au choix des Conseils. — Une autre proposition très importante a été celle qui a été acceptée de former une Commission mixte avec l'Alliance Internationale pour le Suffrage, chargée d'étudier les moyens d'une collaboration étroite qui éviterait les doubles emplois entre ces deux organisations, proposition qui doit également être soumise à l'Alliance au Congrès de Berlin.

(L'opinion presque unanime de C.I.F. (car 10 voix seulement se sont opposées à cette proposition) semble favorable à une entente surtout sur le terrain du travail des Commissions, alors que, au Congrès de Rome, de l'Alliance en 1923, c'était bien davantage l'absorption de l'Alliance par le Conseil qui avait été proposée, et naturellement repoussée sous cette forme (Réf.)

En plus de ces questions administratives, le C. I. F. a encore discuté et adopté une série de vœux portant sur le domaine de la législation, de l'hygiène, de l'éducation, du travail, de la morale publique, de la paix et de l'arbitrage, etc., etc. que nous ne pouvons reproduire ici, faute de place, mais qu'on trouvera in-extenso dans les prochains numéros du *Bulletin* du C. I. F. Enfin, la partie extérieure et mondaine de ces réunions a comporté plusieurs meetings publics, un dîner officiel très bien réussi, etc., etc.

(d'après le *Schw. Frauenblatt*)